

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mrs Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RUE DES FUSILLES : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

ERDF a sollicité la Ville afin de poser une ligne souterraine destinée à alimenter l'Hôtel de Police, situé rue des Fusillés.

La canalisation correspondante traversera la parcelle communale cadastrée AE n° 679, conformément au plan ci-joint.

Il convient donc d'instituer, au profit, d'ERDF, une servitude sur la parcelle susvisée. Cette dernière fera l'objet d'une convention qui sera, par la suite, concrétisée par un acte authentique, reçu par le Notaire d'ERDF, à ses frais.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution d'une servitude au profit d'ERDF, sur la parcelle communale cadastrée AE n° 679, conformément au plan ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente, puis l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160324-16a-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Mars 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».